

Bachelor en Information documentaire Descriptif de module

Domaine : Economie et services

Filière : Information documentaire

Intitulé de module Travail de Bachelor 2024.2025

Code : 706

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...

Niveau :

- Module obligatoire
 Module spécialisé (à choix)
 Module Travaux majeurs

Domaine :

- Bibliothéconomie
 Archivistique
 Gestion de l'information
 Web et technologie de l'information
 Projet
 Formation professionnelle

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres

- Semestre d'automne
 Semestre de printemps – S6

Prérequis

- Avoir validé les modules des semestres 1, 2, 3 et le module 754 (sauf exception dûment motivée pour ce dernier module)
 Avoir suivi le module
 Pas de prérequis
 Autres : ...

Règle de validation du module

- Module validé si moyenne des cours égale ou supérieure à 4
 Module validé si moyenne des cours égale ou supérieure à 4 et unité de cours supérieure ou égale à 3
 Autres : Module acquis si le travail de Bachelor est sanctionné par une note finale située entre 6 et 4 (moyenne de différentes notes attribuées, selon la Directive du travail de Bachelor)

Crédits ECTS : 16

Organisation – Descriptif par unité de cours

Code	Unité de cours	% du module
7061	Travail de Bachelor	100%

7061 : Travail de Bachelor

a) Objectifs visés :

Le travail consiste à réaliser un projet confié par un mandant à chaque étudiant.

b) Description de la démarche

Méthode d'enseignement :

Accompagnement méthodologique individualisé (par le conseiller attribué à chaque étudiant) et quelques interventions destinées à l'ensemble des étudiant.e.s en début de semestre.

Langue principale d'enseignement :

- Français
 Allemand

- Anglais
 Autres : ..

c) Modalité d'évaluation

Voir la Directive ad hoc

Modalités de remédiation

- Remédiation possible si le résultat du module est compris entre 3.5 et 3.9
 Module à refaire en cas d'obtention d'une note en dessous de 3.5 (nouveau travail de Bachelor à réaliser).

Pour les détails, voir la Directive ad hoc.

Remarques

Responsable de module : René Schneider